

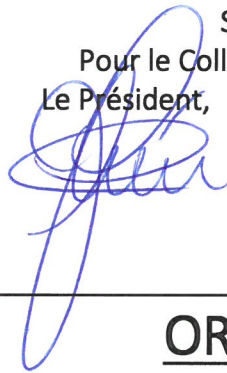
LETTRE DE CONVOCATION

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir (soit physiquement, soit par procuration) en salle des fêtes « Alen Atelier » à Schieren, Rue du Moulin.

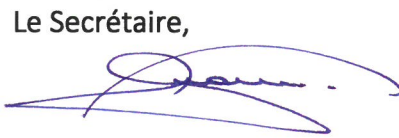
MERCREDI, le 17 mars 2021 à 18:30 heures

Schieren, le 09.03.2021

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
Le Président,



Le Secrétaire,



ORDRE DU JOUR :

1. Approbation de titres de recette
2. Décision sur l'organisation d'élections complémentaires suite à la démission d'un conseiller communal
3. Adaptation du tableau de préséance du conseil communal
4. Accord de principe pour la nouvelle répartition des membres du conseil communal au sein des syndicats intercommunaux, des commissions communales, des conseils d'administration et des associations conventionnées
5. Adaptation du règlement communal de circulation
6. Approbation de divers actes notariés
7. Décision sur l'exercice du droit de préemption aux lieux-dits "Montée de Nommern"/"Beim Wäschbur" et "Bei der Härenallee"
8. Accord à une demande de morcellement dans la "Rue Hubert Schlechter"
9. Introduction d'une prime de responsabilité au délégué à la sécurité
10. Approbation de la modification ponctuelle (partie écrite) du PAP "Quartier existant"
11. Divers : point d'information sur des sujets d'actualité et questions orales